PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DES YVELINES

RAPPORT SUR LA RESSOURCE EN EAU AU TITRE DE L'ARTICLE L. 5211-45-1 DU CGCT

27 novembre 2026

PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre du jour

1 ***État des lieux de la ressource en eau et des usages dans le département des Yvelines***
(par la DDT)

2 ***Les acteurs de la gestion de la ressource en eau***
(par la DDT et l'ARS)

3 ***Enjeux et perspectives de la gestion de l'eau dans les Yvelines***
(par la DDT et l'ARS)

4 ***Responsabilités des collectivités et performance des services de l'eau***
(par l'AESN)

1. État des lieux de la ressource en eau et des usages dans le département des Yvelines

PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

Carte d'identité hydrographique des Yvelines

Un réseau caractérisé par :

- un axe majeur (100 km de linéaire de Seine) et 6 km de linéaire de l'Oise

- près de ***600 km de linéaire de cours d'eau et assimilés***

- trois zones hydrographiques:

- ***la Seine et ses affluents, au Nord*** ;
- ***l'Ouest***, avec la Vesgre, la Drouette et le Ru du Perray, affluents de l'Eure ;
- ***l'Est***, avec la Bièvre, l'Orge et l'Yvette, qui se jettent dans la Seine en amont de Paris.

- ***17 bassins versants***

- ***3 réseaux hydrauliques « artificiels »*** gérés et entretenus par le ***SMAGER***

… dans un département contrasté en termes de densité de population et d'usages (3/4 du territoire occupé par des terres agricoles et forestières, forte densité de population en vallée de Seine et Est Yvelines).

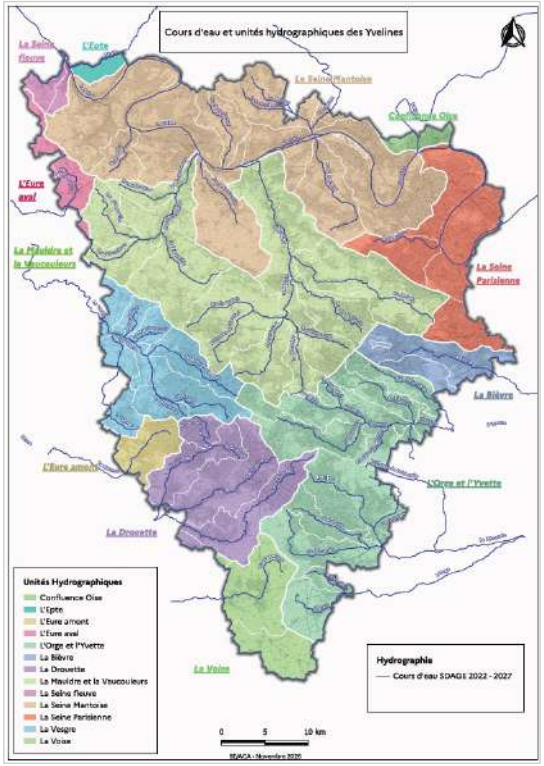

État qualitatif des masses d'eau superficielles

31 masses d'eau superficielles (au sens de la directive cadre sur l'eau), dont la ***qualité*** est majoritairement dégradée : ***4 masses d'eau en bon état écologique (12,9%), 9 en état moyen (29%), 6 en état médiocre (19,4%) et 12 en mauvais état (38,7%)***.

Les masses d'eau superficielles sont majoritairement déclassées par :

- ***les macropolluants issus des systèmes d'assainissement des collectivités*** : ***19 masses d'eau sur 31 (61,3%) sont déclassées par l'assainissement***. De nombreux cours d'eau sont déclassés par des paramètres directement imputables aux rejets d'assainissement — ***orthophosphates (PO4), phosphore total, ammonium, nitrites*** — souvent associés à des indices biologiques dégradés (IBD, I2M2, IPR, IBMR) ou au taux de saturation en oxygène dissous.
- ***les pesticides agricoles*** ;
- ***la morphologie des rivières*** : forte altération de la morphologie des cours d'eau (présence de seuils, cours d'eau rectifiés et encaissés, absence de connexion avec les zones humides et zones d'expansion de crues).
- ***des rejets industriels***.

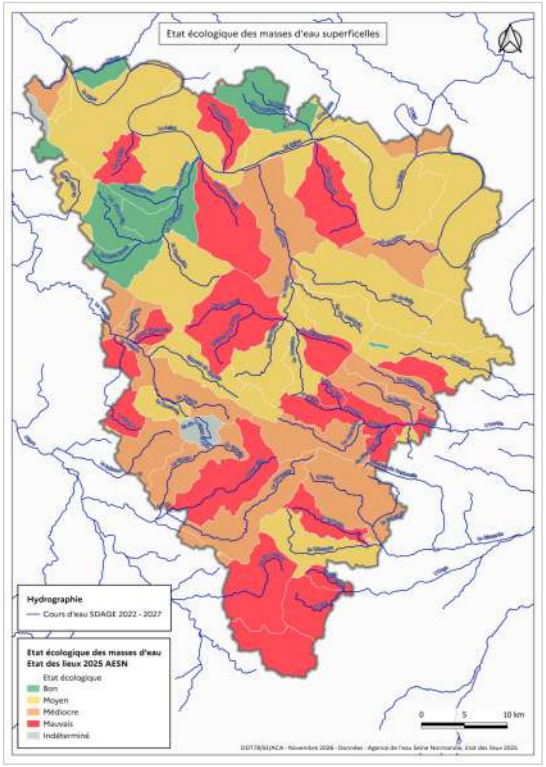

État qualitatif des masses d'eau souterraines

- ***8 masses d'eau souterraines***

toutes en ***état chimique médiocre***,
sauf une (FRHG002 – alluvions de l'Oise)
en ***bon état chimique***.
(source : SDAGE – état des lieux 2025)

- Principaux paramètres déclassants : ***les pesticides et leurs métabolites.***

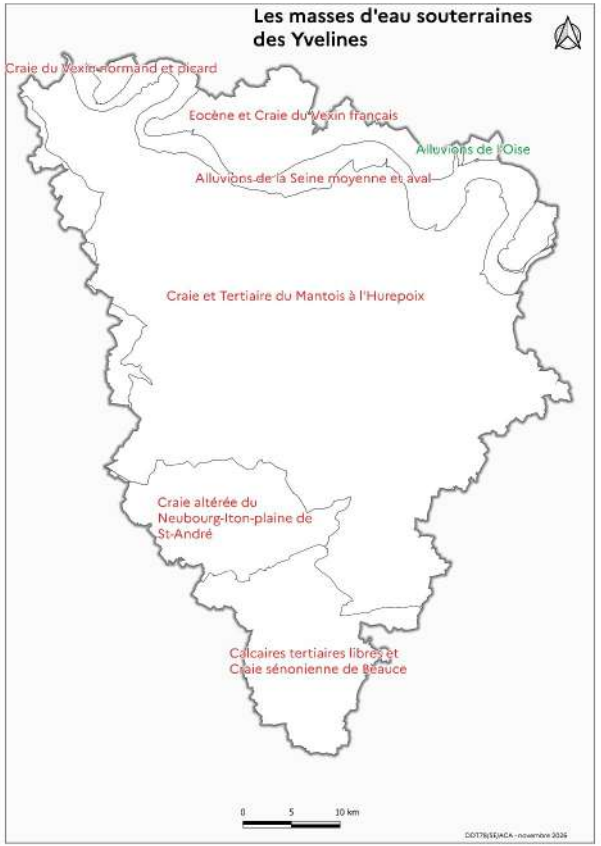

Gestion quantitative de l'eau

- ***2 zones de répartition des eaux*** : zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources en eaux souterraines par rapport aux besoins :
  - ***la nappe de l'Albien et du Néocomien*** présente en profondeur sur une grande partie du bassin Seine Normandie (gestion : DRIEAT Île-de-France) ;
  - ***la nappe de la Beauce*** située dans 6 départements (gestion : SAGE nappe de Beauce et organisme unique de gestion (OUGC) pour l'irrigation).
- Des ***secteurs à l'équilibre quantitatif fragile*** (SEQF - en jaune) → besoin d'y conduire des ***études*** pour mieux connaître la ressource disponible

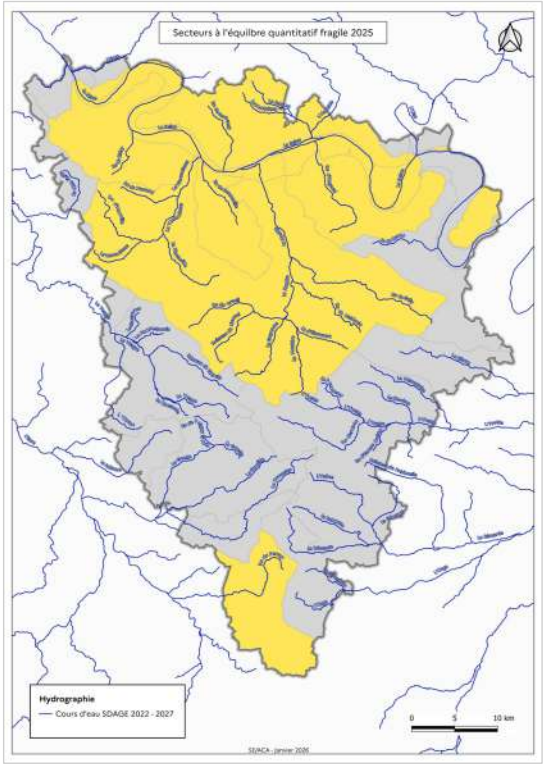

2. Les acteurs de la gestion de la ressource en eau

Les acteurs de la production et distribution de l'eau potable
Les acteurs de l'assainissement

Autorités administratives			***Personnes responsables : - de la production – distribution de l'eau (PRPDE) - de l'assainissement***		
Ministères	Préfet – DRIEAT SPPE (Axe Seine) DDT - ARS	***Maire***		Maitre d'ouvrage	Exploitant
Elaborent la réglementation	Planifient Contrôlent l'application de la réglementation au niveau local	Chargé de la salubrité publique (ne peut pas déléguer)	Chargé de : - l'approvisionnement en eau - l'assainissement (collecte, transport, traitement) (peut déléguer)	Chargé de l'approvisionnement en eau et/ou de l'assainissement (par délégation du maire) Ex : syndicat des eaux, communautés d'agglomération, …	Assure l'exploitation des installations Ex : Veolia/ SAUR/ SEFO/ SUEZ…

AE SN
Subventions

Commune

- ***Responsable de la qualité de l'eau distribuée*** sur le territoire communal ainsi que de l'assainissement collectif
- ***Affiche les bulletins sanitaires*** édités par l'ARS
- ***Organise la restriction des usages de l'eau*** si nécessaire et en informe les usagers

Interco', syndicats de rivières

GEMAPI

3. Enjeux et perspectives de gestion de l'eau dans le département des Yvelines

PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

Répartition de l'origine et des usages de l'eau prélevée dans les Yvelines

Origine de l'eau prélevée en 2024 dans les Yvelines

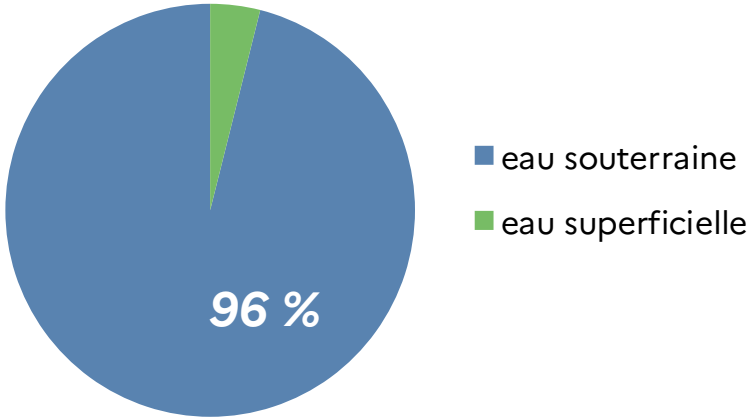

Données : Agence de l'eau Seine Normandie - 2024

Répartition des volumes par ouvrages

(sources : Banque des territoires – données 2024)

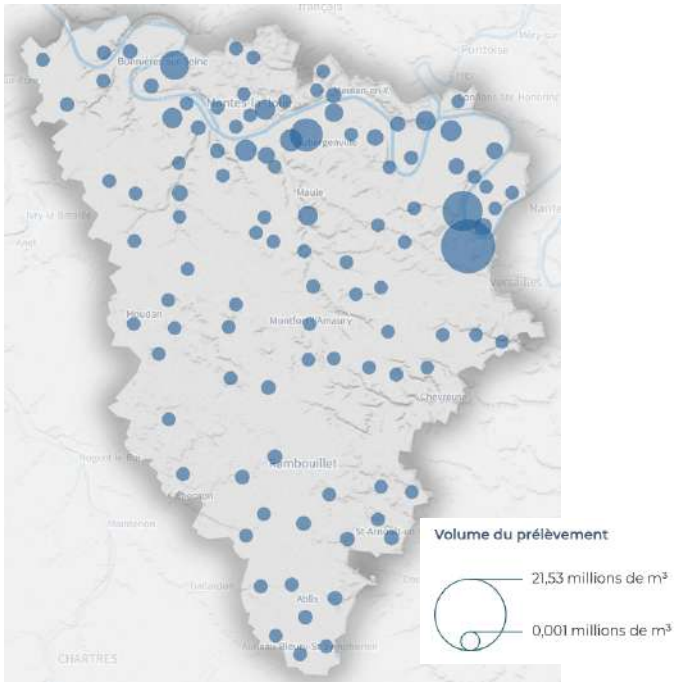

Usages de l'eau prélevée dans les Yvelines

Les usages de l'eau prélevée en 2024 dans les Yvelines

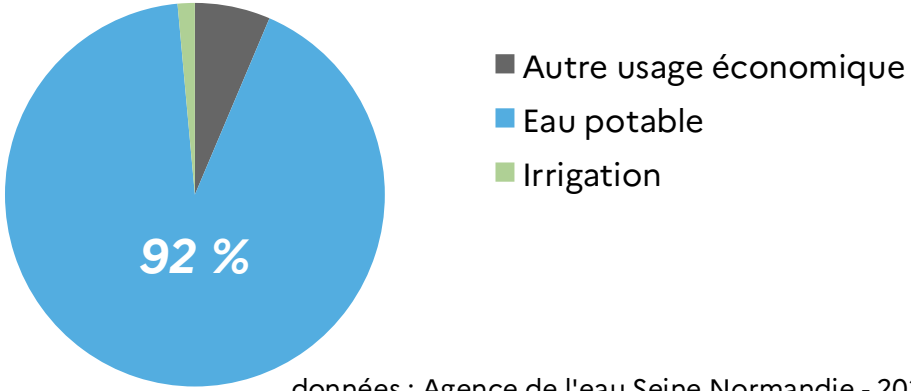

données : Agence de l'eau Seine Normandie - 2024

118,5 millions de m³ en 2024

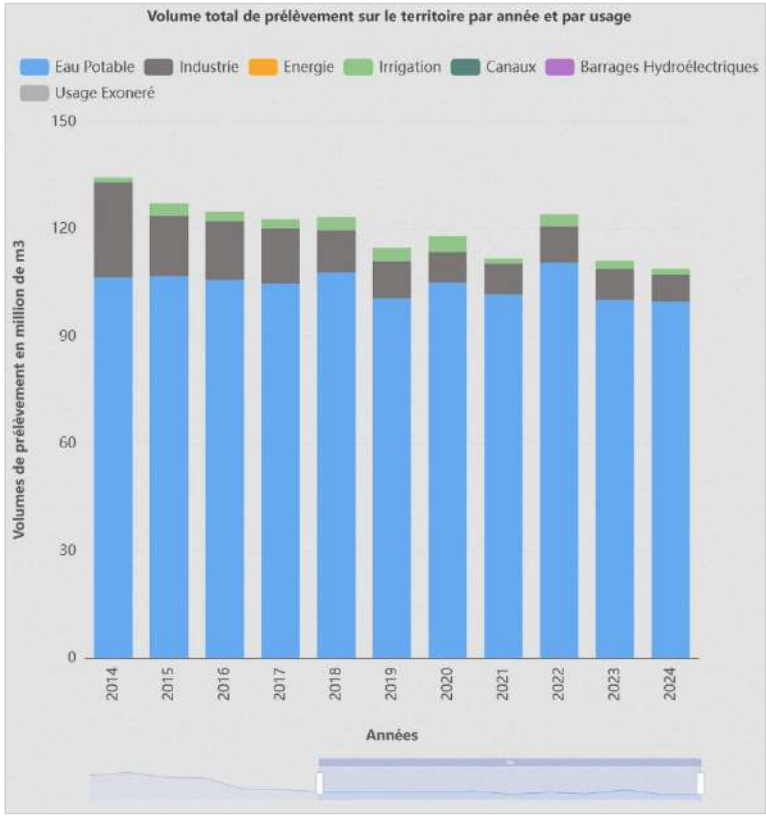

PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

Enjeu 1 : Garantir un approvisionnement régulier et équitable

- ***L'exemple de la sécheresse et de la canicule 2026, source d'enseignements***
  - des usages dépendants de l'eau : les grandes cultures, mais pas uniquement …
  - des territoires en tension, des infrastructures dépendantes
  - une prise de conscience à ancrer au plus près du territoire
- ***Perspectives :***
  - Améliorer la connaissance => lancement prochain de l'EVP Seine Mantoise, suivi des nappes, suivi des forages et prélèvements, etc.
  - Soutenir des usages plus sobres, ciblés et adaptés au territoire ;
  - Sécuriser les interconnexions (recensement de l'existant et de leur état, identification des besoins, travaux et investissements, mutualisation et optimisation)

PRÉFET DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

Enjeu 2 : Améliorer la qualité des masses d'eau dans un contexte de changement climatique

- ***Agir sur l'assainissement, première cause de déclassement des masses d'eau superficielles***
  - réaliser ou mettre à jour des études d'orientation
  - réaliser ou mettre à jour des schémas directeurs d'assainissement ;
- ***Travailler sur les points de contrôle prioritaires identifiés :*** mettre en conformité les branchements particuliers, déconnecter les surfaces actives (désimperméabilisation) et les déversements par temps de pluie de sécurité en amont des stations d'épuration ;
- ***Le changement climatique renforce l'enjeu :*** la baisse des débits des cours d'eau diminue la capacité de dilution des effluents de stations d'épuration.

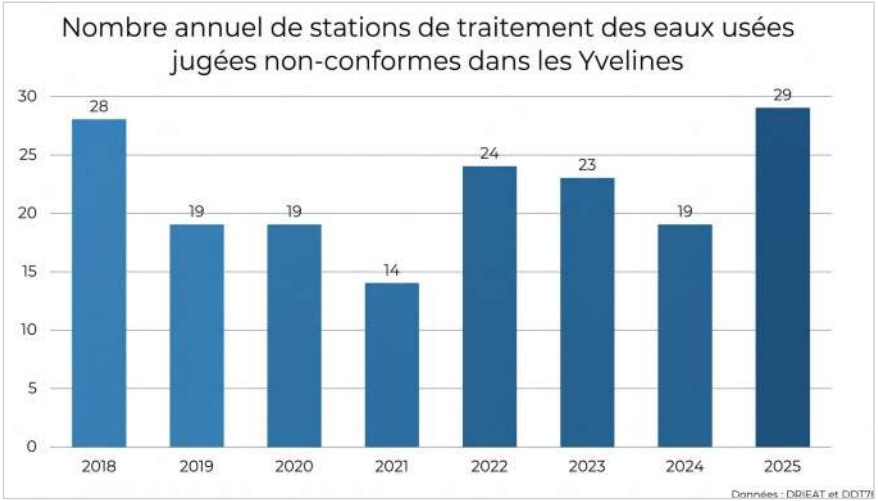

PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

Enjeu 2 : Améliorer la qualité des masses d'eau dans un contexte de changement climatique

- ***Agir sur la structuration des acteurs et des compétences***

  Constats : le territoire juxtapose des ***communes isolées***, de ***petits syndicats***, des ***intercommunalités de taille diverse***, des ***syndicats mixtes*** et le ***SIAAP***.

  Certaines communes ou petits syndicats qui souhaitent conserver la compétence ne disposent pas d'une ***taille critique suffisante***. Ce ***morcellement*** constitue un frein à la mise à niveau des systèmes.

  Sur les ***103 STEU*** suivies par la DDT dans le département (100 publiques et 3 privées), 28 % relèvent d'une ***compétence communale (19 %)***, ou d'un ***syndicat dédié (9 %)*** et représentent une part croissante des non-conformités du département (45 % en 2023, 64 % en 2024 et 73 % en 2025) et concentrent la majorité des mises en demeure arrêtées ou prévues (63 %, soit 7 AP sur 11).

PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

Enjeu 2 : Améliorer la qualité des masses d'eau dans un contexte de changement climatique

- ***Agir sur la structuration des acteurs et des compétences***

  ➔ Identifier les marges d'action pour ***soutenir et renforcer la maîtrise d'ouvrage***, aujourd'hui ***morcelée et insuffisamment structurée***

  ➔ ***Viser un triptyque cohérence des investissements / possibilité de financement*** (définition d'un SDA, d'un SDAEP, d'un calendrier d'actions et de financement associés), ***capacité et compétences techniques*** (suivi des exploitants), ***capacité et compétences administratives et juridiques*** (suivi des marchés, contentieux, etc.)

- ***Des dynamiques positives existent et doivent être valorisées*** : bonne dynamique de mise en conformité des branchements des particuliers et de déconnexion des eaux pluviales ; structuration des contrats territoriaux 2025-2030, auxquels la DDT 78 sera associée via les programmes d'actions du futur PAOT.

Enjeu 3 : Garantir un approvisionnement en eau de qualité

Le rôle de l'ARS

L'Agence Régionale de Santé informe et accompagne les collectivités territoriales dans l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'eau destinée à la consommation humaine :

- ***Autorise les installations*** de production, de traitement et de distribution de l'eau au titre du Code de la Santé Publique
- Met en place et suit les ***périmètres de protection*** des captages
- Organise le ***contrôle sanitaire*** des eaux brutes et traitées :
  - Inspection des installations
  - Contrôle des mesures de sécurité sanitaire
  - Réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau
- Émet une ***interprétation sanitaire*** des résultats d'analyses
- ***Informe*** la population sur la qualité des eaux
- ***Accompagne*** les collectivités dans l'amélioration de la qualité de l'eau
- ***Gère*** les situations de non-conformité des eaux

Qualité de l'eau brute et distribuée

Le Code de la santé publique (arrêté du 11 janvier 2007 modifié) encadre la qualité des eaux, en distinguant plusieurs niveaux d'exigence :

- Les ***limites de qualité*** sont des valeurs impératives portant sur les ***paramètres à risque sanitaire*** (bactériologie, nitrates à 50 mg/L, pesticides à 0,1 µg/L par substance et 0,5 µg/L au total…).
- Les ***références de qualité*** sont des valeurs indicatives portant sur des paramètres sans risque sanitaire direct (fer, goût, couleur…), dont le dépassement signale un dysfonctionnement sans rendre l'eau impropre.

En fonction de son origine, ***les caractéristiques de l'eau*** sont différentes. Ainsi dans les Yvelines, les ***secteurs agricoles*** et ***industriels*** ont chacun des influences spécifiques : contaminations en ***nitrates et pesticides*** pour les premiers et notamment en ***PFAS et solvants*** pour les seconds.

Les niveaux d'exigences sanitaires évoluent au gré des progrès scientifiques. Le suivi de la qualité de l'eau est ainsi renforcé par l'intégration de nouveaux paramètres dans le contrôle sanitaire. Ce processus rend visible et mesurable des contaminations préexistantes, ce qui ne signifie pas une dégradation de la qualité de l'eau.

Qualité de l'eau brute et distribuée

Les chiffres clés

Le département des Yvelines présente près d'1 500 000 consommateurs, alimentés par environ 400 installations destinées à l'alimentation en eau (captages, installations de traitement et installations de stockage)

En 2025

4 362 analyses ont été réalisées.

Aucune non-conformité aux limites de qualité sur les eaux brutes des captages actifs.

88,7 % de la population des Yvelines a consommé une eau de "BONNE QUALITÉ" en 2025.

100 % de conformité bactériologique.

95,2 % de conformité physico-chimique sur les paramètres réglementaires.

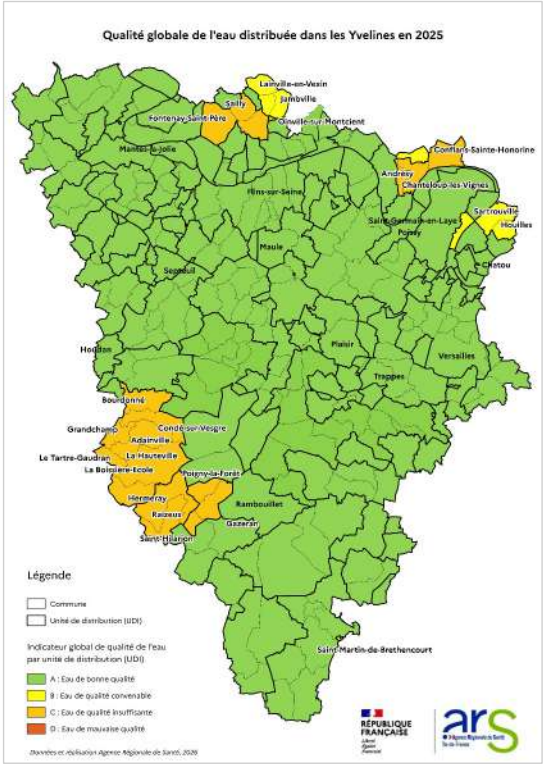

Qualité de l'eau brute et distribuée

Nitrates

Les nitrates des eaux souterraines proviennent du lessivage par les eaux de pluie des nitrates produits naturellement dans le sol superficiel ou apportés sous forme d'engrais azotés. Ils présentent surtout une toxicité chez le nourrisson de moins de 6 mois si la limite de qualité (50 mg/L) est dépassée (méthémoglobinémie – défaillance du transport d'oxygène).

En 2025, des dépassements ponctuels de la limite de qualité ont été mis en évidence sur deux secteurs des Yvelines.

Métabolites de pesticides

Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour lutter contre les organismes jugés indésirables (champignons, bactéries…). Ils sont principalement utilisés dans le milieu agricole mais le sont également pour des usages domestiques, urbains, de voiries et d'infrastructures.

Les eaux peuvent être contaminées par le lessivage des sols, c'est-à-dire par les pluies ou par les déversements ''accidentels'' (vidange de fonds de cuve…).

Ces molécules ou leurs métabolites peuvent se retrouver dans les eaux brutes, puis au robinet si les mesures préventives mises en œuvre ne sont pas efficaces et si les traitements sont insuffisants.

Des dépassements de la limite de qualité sont mis en évidence sur quelques secteurs des Yvelines.

Qualité de l'eau brute et distribuée

PFAS

Les composés per- et polyfluoroalkylées, également connus sous le nom de PFAS ou polluants éternels du fait de leur persistance dans l'environnement, sont une large famille de plus de 4 000 composés chimiques. Antiadhésives, imperméabilisantes, résistantes aux fortes chaleurs, les PFAS sont largement utilisés pour ces propriétés depuis les années 1950 dans divers domaines industriels et produits de consommation courante (composants pour emballages alimentaires, Mousse anti-incendie, ustensiles, isolants, …).

Du fait de l'utilisation variée de ces composés chimiques et de leur persistance, tous les milieux peuvent être concernés par des contaminations : l'eau, l'air, les sols et la chaîne alimentaire. L'exposition humaine se fait, principalement via l'alimentation.

Depuis le printemps 2025, le contrôle sanitaire de l'ARS inclue l'analyse des 20 PFAS introduits par la directive européenne eau potable, après une campagne exploratoire menée sur l'ensemble de la région en 2024 sur ces substances. Lors de ces campagnes exploratoires, deux situations de non-conformités ponctuelles (dépassement de la limite de qualité à 0.1 µg/L) ont été mises en évidence dans les Yvelines, résolues depuis.

Deux nouvelles molécules sont actuellement recherchées de façon exploratoire : le TFA et le 6:2 FTSA. Les premiers résultats dans les Yvelines sont conformes.

Protection de la ressource en eau

Dans les Yvelines, ***164 captages actifs*** d'adduction en eau potable collective sont dénombrés en 2026.

97 % des captages actifs sont ***protégés*** par déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral (DUP).

La DUP instaure des ***périmètres de protection*** (éloignée, rapprochée, immédiate) autour des captages, auxquels sont associés des servitudes. Celles-ci sont annexées au PLU(i) et doivent être appliquées lors de l'instructions des autorisations d'urbanisme.

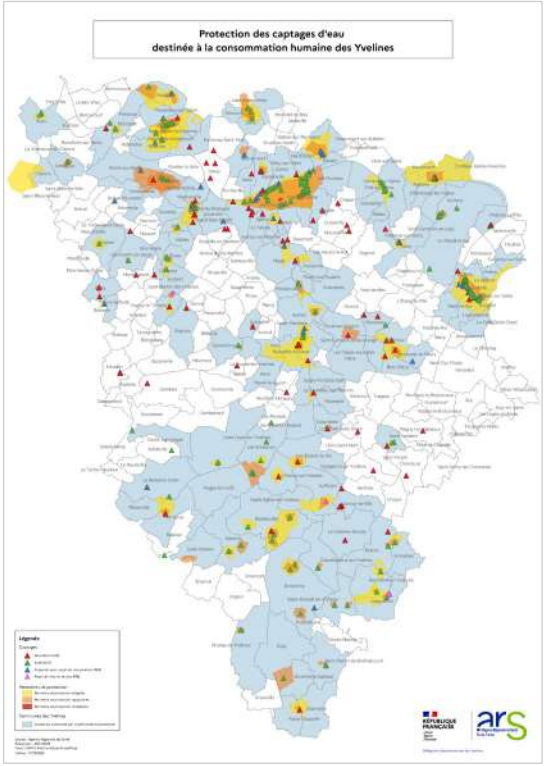

L'objectif est de prévenir et diminuer les risques de pollution locale, ponctuelle ou accidentelle susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines captées pour la consommation humaine.

Protection de la ressource en eau

Les Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) sont des documents élaborés par la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau, dans une démarche itérative, afin de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.

Le PGSSE tient compte de l'ensemble des enjeux pouvant être source d'un danger.

Il vise à maîtriser les risques sur l'ensemble de la chaîne de production et de distribution de l'eau.

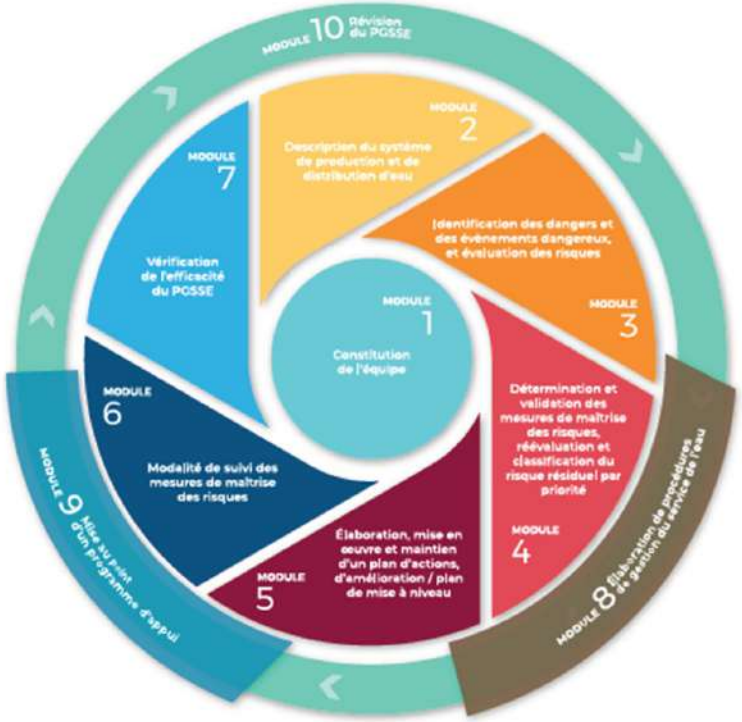

Protection de la ressource en eau

50 captages prioritaires ont été identifiés, répartis sur
15 aires d'alimentation des captages (AAC - surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltre ou ruisselle contribue à alimenter la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement) définies ***pour agir sur les pollutions diffuses :***

- 9 AAC avec des plans d'actions définis, à mettre en œuvre ou en cours de déploiement (Rosny-Buchelay ; Saint-Martin-la-Garenne ; Flins-Aubergenville ; Verneuil-Vernouillet ; Croissy-Le Pecq (2 MOA) ; Sailly-Drocourt ; Andrésy ; Guitrancourt) ;

- 2 AAC moins avancées mais avec animation (AAC délimitée, étude de vulnérabilité en cours) (Rambouillet (actualisation de l'étude des pressions et négociation avec l'Agence de l'eau pour la contractualisation d'un contrat de territoire) et Gazeran (lancement du diagnostic multipression en 2025 et accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'action)) ;

- 4 AAC sans animation, sans plan d'actions ou dont le plan d'action n'est pas mis en œuvre (3 AAC de la Mauldre (Aulnay-sur-Mauldre, Mareil-sur-Mauldre, Beynes – forages prioritaires actuellement non exploités car trop pollués) et l'AAC de Blaru)

=> modifications introduites par la loi UPSA

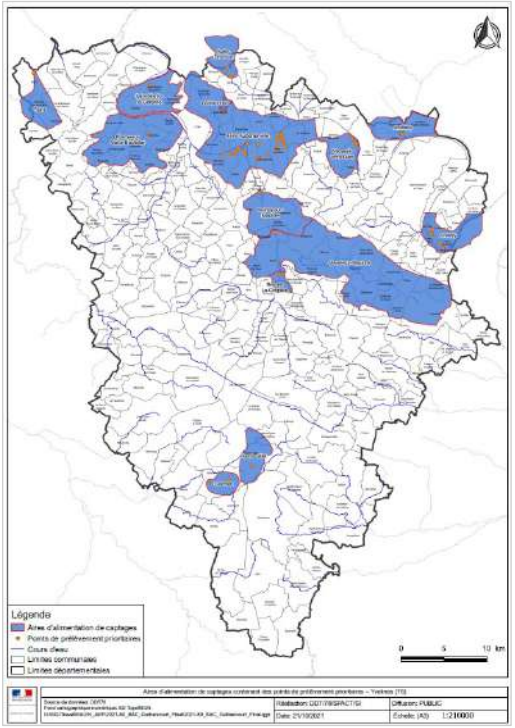

Aires d'alimentation de captage

Protection de la ressource en eau

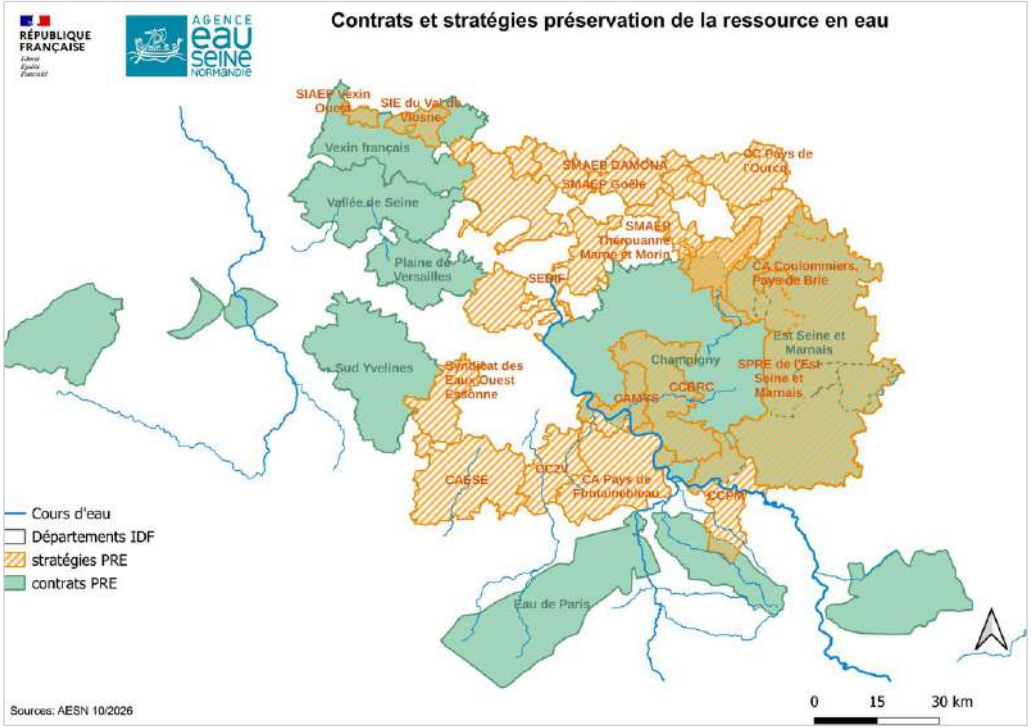

Aires d'alimentation de captage

Les leviers

- ***3 contrats de territoire effectifs*** : ***Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et Suez*** (contrat signé le 17 mars 2021) ; ***Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Aubette*** (PNR du Vexin) ; ***Mauldre 2020-2024*** (protection des eaux superficielles et continuité écologique).
- ***les contrats de territoire à consolider*** : le ***CT Vallée de Seine*** (GPS&O et Suez) à renouveler ; le ***CT Sud Yvelines*** (CART) ; un CT avec un volet protection des eaux souterraines pour les AAC de la Mauldre.
- les ***Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC) et les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)*** pour rémunérer les agriculteurs pour leurs efforts faits pour améliorer la qualité de l'eau.

Enjeux pour l'eau destinée à la consommation humaine

1. La protection de la ressource

Accompagner et promouvoir :

- La poursuite des procédures de déclaration d'utilité publique des champs captant en cours ainsi que des révisions nécessaires
- L'élaboration des volets « ressource » des Plans de gestion et de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), avant le 12 juillet 2027

Enjeux pour l'eau destinée à la consommation humaine

2. Les polluants émergents

Poursuivre :

- les campagnes d'investigation sur des polluants émergents puis leur intégration au contrôle sanitaire selon les données scientifiques disponibles et les méthodes analytiques existantes.
- l'adaptation des installations de traitement : l'amélioration de la surveillance sanitaire conduit à modifier les filières de traitement de l'eau destinée à la consommation humaine, générant de nouveaux besoins d'investissement pour les maîtres d'ouvrages.

Enjeux pour l'eau destinée à la consommation humaine

3. Changement climatique

S'adapter et atténuer :

- Les impacts sur la qualité de l'eau :
  - L'augmentation de la température conduit à la dégradation de la qualité bactériologique de l'eau. La diminution de la quantité d'eau favorise la concentration des polluants.
- Les impacts sur la quantité d'eau potable :
  - Les périodes de fortes chaleurs et canicules entraînent une augmentation des consommations en eau qui peut conduire à des ruptures de l'alimentation en eau. Pour exemple, le sud des Yvelines a été affecté en juin 2026.
  - Les installations de captages et de traitement peuvent être affectées par les inondations entraînant un défaut d'alimentation en eau potable.

- Les interconnexions entre réseaux d'adduction en eau potable sécurisent l'approvisionnement en eau : elles facilitent la réponse aux pollutions, aux pics de consommation et aux sécheresses. Il est nécessaire que les PRPDE diversifient leurs ressources en eau et poursuivent l'adaptation de leurs réseaux en consolidant leurs interconnexions, déjà existantes. En effet, dans les Yvelines, tous les réseaux sont interconnectés. L'efficience des interconnexions repose sur leur entretien et leur activation régulière. Cela suppose la collaboration des PRPDE, la mise en commun de leur ingénierie et leur engagement financier.

- Les aléas retraits/gonflements peuvent affecter les canalisations, entraînant des pertes en eau qui peuvent être majeures. Un schéma d'investissement à long terme doit prendre en compte l'enjeu de renouvellement de ces ouvrages.

- L'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine peut être privilégiée à l'eau potable pour certains usages, dans une logique de sobriété. Ainsi, il peut être envisagé de substituer l'eau potable par des eaux de pluie pour divers usages urbains (propreté urbaine, arrosage des espaces verts…).

En conclusion

- ***une tension relative sur la ressource en eau potable***, compte tenu des volumes disponibles dans les nappes d'eau souterraine, mais qui nécessite une vigilance forte en termes de qualité et de disponibilité, notamment dans un contexte de changement climatique et de pollutions nouvelles.

- ***un effort notable à faire collectivement*** sur les masses d'eau superficielles en termes de qualité et de préservation (assainissement, rejets, fonctionnement et fonctionnalités du réseau hydrographique et zones humides).

4. Responsabilité des collectivités et performance des services de l'eau

PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

Rôle des collectivités
Rappel des attendus du SDAGE

- ***Végétaliser la ville face au changement climatique*** → réduire l'imperméabilisation (densification, utilisation des réseaux publics, désimperméabilisation), infiltration et végétalisation
- ***Mieux protéger les captages destinés à l'eau potable*** → identifier les aires de captage, assurer la compatibilité entre usages du sol et qualité de l'eau, PAT, etc.
- ***Protéger/restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau*** pour une meilleure résilience locale → identifier les zones humides et les protéger (planification, acquisition, etc.)

→ ***Des leviers d'action importants via les documents de planification, la mise en place de projets de renaturation, le soutien aux pratiques vertueuses, la connaissance du territoire, l'action foncière…***

PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE eau seine NORMANDIE

Bilan des aides AESN
11e programme (2019-2024) dans les Yvelines

	Nombre d'aides	Aides	Montant total des projets
STEP urbaines	106	17 353 442 €	26 374 177 €
Réseaux EU urbains	183	53 052 755 €	120 512 487 €
Industrie	101	6 360 684 €	17 806 811 €
Gestion des eaux pluviales collectivités	90	28 511 008 €	60 787 852 €
*Agriculture**	18	285 534 €	433 586 €
Economies d'eau	22	2 391 091 €	7 172 217 €
Protection de la ressource	30	1 598 288 €	2 210 325 €
Milieux aquatiques	93	7 902 096 €	12 164 161 €
Eau potable	45	16 149 964 €	43 956 986 €
Fonds vert, renaturation	25	5 003 627 €	17 030 505 €
Total	***713***	***139 M€***	***308 M€***

PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE eau seine NORMANDIE

Evolution du financement de l'agence

- ***Station d'épuration,*** tendance à la baisse : quelques projets de refonte de STEU
- Bon rythme en termes de travaux sur les ***réseaux*** d'assainissement avec la montée en puissance des opérations de ***mise en conformité des branchements en domaine privé***
- ***Gestion à la source des eaux pluviales***. Nbre de dossier en très forte croissance (près de 30 dossiers en 2025 contre 3 projets en 2020, 14 M€ d'aides)
- ***Économies d'eau*** : à ce jour peu de dossiers portés par les collectivités
- ***Eau potable*** : renforcement des actions de protection des captages (3 contrats de territoire). Bonne dynamique de travaux sur les infrastructures eau potable.
- ***Restauration des cours***, encore peu de travaux (stade études)
- Maîtrise ***du ruissellement agricole*** : quelques projets en 2026

🚘Entre 2015 et 2025, division par quatre du nombre de maîtres d'ouvrage sollicitant les aides de l'agence pour l'assainissement et l'eau potable (90 → 23) :

- Transfert/regroupement des compétences comme suite à la loi Notre
- Dossiers complexes, coûts des travaux élevés pour les communes.

PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

Chiffres clefs

Organisation territoriale

Population en 2025 : 1 493 882 habitants (Source INSEE).
259 communes
232 services publics d'eau et d'assainissement
78 collectivités organisatrices

Réseaux

Linéaire de réseau eau potable : 6000km dont 30 km réhabilités en 2024
Linéaire de réseau eau usée unitaire : 1460 km
Linéaire de réseau eau usée séparatif : 3043 km
Total Linéaire de réseau eau usée : 4503 km dont 19 km réhabilités en 2024

En principe : 56 km de réseau à réhabiliter / an, à raison de 1000€/m (estimation basse), soit a minima…56 M€ / an

Prix de l'eau

	Yvelines	Région IDF	France
Eau potable	2,79 € (min : 1.16€/max : 4.36€)	2,34 €	2,55€
Assainissement collectif	2,52 € (min : 1.38€/max : 7,46€)	2,14 €	2,35€
Total	5,31 € (min : 3.4€/max : 11.23€)	4,48€	4,90€

PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE eau seine NORMANDIE



NOUVELLES REDEVANCES PERFORMANCE DE L'AESN

DTSF AESN

Performance des services

CALCUL DE LA REDEVANCE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

- **Nouvelle redevance depuis le 01/01/2025**
- **Redevables :** communes ou établissements publics compétents en matière d'épuration des eaux usées

0,3 -> factures 2025
A déterminer sur facture 2026

REDEVANCE	=	ASSIETTE	x	TARIF	x	COEFFICIENT DE MODULATION GLOBAL
		M^3 assainis facturés sur l'année N		0,089€/m^3 en 2025 0,356€/m^3 en 2026-2030		Calculé pour chaque système d'assainissement (SA) Si plusieurs SA, coefficient de modulation globale calculé en tenant compte de la charge en DCO entrante

- **Coefficient de modulation** =

(1- (Indicateur Autosurveillance entre 0 et 0,3
+ Indicateur Conformité réglementaire entre 0 et 0,2
+ Indicateur Efficacité assainissement entre 0 et 0,2))

- **Contre-valeur** = Tarif voté par le CB X Coefficient de modulation

Performance des services

CALCUL DE LA REDEVANCE PERFORMANCE EAU POTABLE

- **Nouvelle redevance depuis le 01/01/2025**
- **Redevables :** communes ou établissements publics compétents en matière de distribution d'eau potable

REDEVANCE = ASSIETTE x TARIF x COEFFICIENT DE MODULATION GLOBAL

ASSIETTE : M^3 d'eau potable facturés sur l'année N

TARIF : 0,085€/m3 en 2025 ; 0,148€/m3 en 2026-2030

COEFFICIENT DE MODULATION GLOBAL : 0,2 -> factures 2025 ; A déterminer sur facture 2026

- **Coefficient de modulation** =

1 - (coefficient de performance du réseau entre 0 et 0,55
+ coefficient de gestion patrimoniale entre 0 et 0,25)

- **Contre-valeur** = Tarif voté par le CB X Coefficient de modulation

DIFFÉRENTS TEMPS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES REDEVANCES PERFORMANCE

- ***Avant la fin de l'année N-1***, estimation du coefficient de modulation au titre de l'année N en fonction des performances N-2 via le simulateur et ***délibération*** concernant la ***contre-valeur*** des redevances performances au titre de l'année N

- ***Au cours de l'année N***, ***répercussion*** de la contre-valeur des redevances performances au titre de l'année N ***sur les factures***

- ***D'ici le 31 mars de l'année N+1***, ***déclaration*** au titre des redevances performances au titre de l'année N

PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

DES OPPORTUNITÉS A SAISIR POUR LES COLLECTIVITÉS

- ***Optimisation de la modulation des redevances performance assainissement :***
  - Ex : économie sur la facture d'eau jusqu'à 15 euros / habitant / an environ pour la RPA
- ***Suppression de la redevance pollution non-domestique de l'agence de l'eau vis-à-vis des industriels raccordés depuis la réforme des redevances***
  - Opportunité pour les collectivités de différencier la tarification du service d'assainissement pour les industriels raccordés


REDEVANCES
Qui pollue ou qui prélève paye
AGENCE DE L'EAU
AIDES FINANCIÈRES
Qui protège ou qui épure est aidé

Échanges